



REGLEMENT

COUPE REGIONALE VTT CROSS-COUNTRY EDITION 2018

Version 2

Dernière mise à jour :25/02/2018

Rédacteur : Philippe VAZEILLE

Introduction

La mise en place de cette Coupe Régionale a pour but de donner un prolongement sur un challenge régional pour les vététistes qui sortent du T.R.J.V..

1 - DÉFINITION ET PARTICIPATION

1-1 – Le Comité Régional Région Centre de cyclisme organise la « *Coupe Régionale de Vélo Tout Terrain Cross-Country 2018* ». Cette coupe se déroule sur plusieurs épreuves à l'issue desquelles il est établi un classement général final. Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement.

1-2 – En 2018 cette compétition est organisée en 5 manches qui sont :

- 4 mars 2018 - MALESHERBES (45) AS PUISEAUX

- 29 avril 2018 - FONDETTES (37) AS FONDETTES VTT

- 14 mai 2018 - CHECY(45) VS CACIEN

- 27 mai 2018 - CHAMPIONNAT REGIONAL XCO (28)

- 23 juin 2018 - ROMORANTIN (41) CYCLISME VAL DE CHER SOLOGNE

1-3 - La Compétition est ouverte à tous les compétiteurs, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non.

1-4 - Pour pouvoir participer aux différentes manches, les coureurs non licenciés à la Fédération Française de Cyclisme devront **obligatoirement** présenter un certificat médical datant de moins d'un an attestant de leur non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

1-5 - La présentation d'une licence de pratiquant du cyclisme en compétition délivrée par une fédération affiliée est valable dès lors qu'elle mentionne sans ambiguïté que sa délivrance a été soumise à la présentation d'un certificat médical.

1-6 - Chaque manche fera l'objet d'une attribution de points selon le barème figurant en annexe.

1-7 - Seuls les licenciés du comité Région Centre de la Fédération Française de Cyclisme et titulaires d'une licence à l'année peuvent prétendre à l'attribution des points et figurer au classement général de la Compétition, les coureurs des autres fédérations ou ayant souscrit une licence à la journée ne marquent aucun point pour le classement général.

1-8 - Les points seront attribués en fonction de la place réelle obtenue dans la catégorie concernée.

2 - CATÉGORIES ADMISES

2-1 - Les catégories admises à participer à ce challenge sont toutes celles existant à partir de minimales – soit à partir de l'année 2005.

Les clubs organisant les manches de la Coupe Régionale ont toute latitude pour programmer des courses pour toutes les autres catégories. Elles ne compteront pas pour ce challenge régional.

2-2 - C'est l'année de naissance qui fera référence pour l'affectation des catégories. Toutefois, les concurrents masters titulaires d'une licence de 1^{ère} catégorie VTT (licence correspondant à un niveau de valeur accordée par la Direction Technique Nationale) devront concourir dans la catégorie des seniors.

3 - CIRCUIT ET DÉROULEMENT

3-1 - Le choix du circuit (longueur de la boucle et nombre de boucles) reste à l'initiative de chaque organisateur, les temps de course devront respecter les durées suivantes :

- | | |
|---|---------------|
| - Minimés et Dames Minimés | : 0h25 à 0h35 |
| - Cadets et Cadettes | : 0h45 à 1h00 |
| - Juniors dames, Espoirs dames et Seniors dames, Juniors hommes | : 1H00 à 1H15 |
| - Masters 3, 4, 5 et +, Tandems | : 1H15 à 1H30 |
| - Espoirs hommes, Seniors hommes, Masters 1, Masters 2 | : 1H30 à 1H45 |

3-2 - La longueur d'une boucle doit être comprise entre 4 et 8 kms.

3-3 - Les parcours en huit ou en trèfle sont à privilégier. Tout autre parcours reste possible, hormis un tracé unique en ligne.

3-4 - Chaque Club organisateur s'engage à faire homologuer le circuit le concernant par des personnes dûment mandatées à cet effet (membres de la CRVTT, de l'Equipe Technique Régionale, etc).

3-5 - Le circuit doit impérativement prévoir un passage des coureurs sur la ligne d'arrivée à chaque tour.

3-6 - Pour chaque manche, les départs auront lieu par vagues différentes en fonction des catégories du classement et du temps de course.

3-7 - Les pilotes doivent respecter la nature et veiller à ne pas polluer le site du parcours.

3-8 Il est interdit de revenir en contre sens de la direction de la course pour accéder à la zone d'assistance technique, sous peine de disqualification. Dès que le pilote a dépassé la zone d'assistance technique il doit continuer le parcours dans le sens de la course jusqu'à la prochaine zone d'assistance technique.

4 - ENGAGEMENTS

4-1 - Les engagements sont gérés par l'organisateur de la manche concernée. Les engagements se feront par Internet ou sur place avec majoration.

4-2 - Le prix des engagements s'établit pour la saison 2018 à :

- Épreuves de minimés, cadets + Dames (si autorisées) → De 5 € à 10 €
- Compétition (1, 2, 3ème Catégorie, Juniors et Dames Juniors - Seniors) → De 9 € à 15 €

L'organisateur fixera le prix des engagements dans les tolérances indiquées ci-dessus. La part au-delà du tarif minimal reviendra au club.

Exemple : Engagement fixé à 12€ par le club → 3€ / coureurs reviennent au club.

L'organisateur proposera à chaque coureur non licencié à la Fédération Française de Cyclisme une licence à la journée qui l'assure en Individuelle Accident, ce montant comprend l'engagement pour la compétition. La carte à la journée est vendue au maximum 15 € par l'organisateur pour les 16 ans et plus et au maximum 10 € pour les 16 ans et moins.

Quelle que soit la catégorie, les engagements sur place subiront une majoration de **3,00 €**.

4-3 - L'accueil et le contrôle des concurrents s'effectueront le jour même de la compétition, et, au plus tard, une heure avant le départ de la catégorie concernée.

5 - RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE

5-1 - Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours.

5-2 - L'organisateur doit mettre en place une zone d'assistance technique à proximité de la ligne d'arrivée, cette zone doit être matérialisée (panneaux, rubalise, etc) et, si possible, contrôlée par un commissaire de course.

- 5-3** - En sus de la zone d'assistance technique obligatoire, l'organisateur peut mettre en place une seconde zone d'assistance technique à mi-parcours dans les mêmes conditions que la zone située près de la ligne d'arrivée, ou une zone technique double pour les circuits en huit.
- 5-4** L'assistance technique est autorisée en course consiste en la réparation ou en le remplacement de toutes pièces du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.
- 5-5** L'assistance technique se fera uniquement dans la(es) zone(s) prévue(s) à cet effet.
- 5-6** Les réparations ou les changements d'équipements peuvent être faits par le coureur lui-même ou avec l'aide d'un coéquipier d'un mécanicien ou de l'assistance technique individuelle.
- 5-7** Les coureurs peuvent transporter eux même des outils et des pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres participants.
- 5-8** L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.
- 5-9 – Les bidons et la nourriture doivent être donné à la main au pilote, la personne qui ravitaille n'est pas autorisée à courir à côté de son coureur.
- 5-10 – L'aspersion d'eau sur les pilotes n'est autorisée que sur décision du collège des arbitres avant le début de l'épreuve.

6 - EQUIPEMENT

- 6-1 Le port d'un caque rigide, avec la jugulaire ajustée et attachée est obligatoire pendant la durée de l'épreuve mais aussi pendant la période d'échauffement.
- 6-2 Les compétiteurs sont les seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- 6-3** Le VTT doit être conforme et répondre à une norme officielle vélo tout terrain.
- 6-4 La camera embarquée est interdit durant le compétition.

7 - IDENTIFICATION ET POSITION SUR LES GRILLES

- 7-1** - Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent sera muni d'une plaque de cadre fournie par l'organisateur, sachant qu'en cas de besoin le CRC pourra mettre à la disposition de ce dernier un jeu de plaques, à titre gracieux.
- 7-2** - La fourniture des liens (3 colliers par plaque) est à la charge de chaque organisateur.
- 7-3** - La plaque de cadre devra être restituée par le coureur à l'arrivée sous peine d'une pénalité administrative d'un montant de 16 € (cas des coureurs licenciés à l'année la Fédération Française de Cyclisme).
- 7-4** – Pour les coureurs non licenciés FFC, une caution de **10 €** sera demandée aux concurrents ayant souscrit une licence à la journée, cette caution leur sera rendue après restitution de la plaque de cadre.
- 7-6** - Pour la 1^{ère} manche de la Coupe, les numéros de plaques des concurrents seront attribués en fonction de la liste de notoriété fournie par la commission Régionale de VTT du comité Région Centre de cyclisme.
- 7-6** - Pour les autres manches, les numéros de plaques des concurrents régulièrement engagés seront attribués en fonction du classement provisoire de la Coupe Régionale 2015.
- 7-7** - Pour toutes les catégories, la mise en grille sera effectuée dans l'ordre des numéros de dossards, sauf pour les Espoirs hommes et les Seniors hommes ainsi que pour les Masters 1 et 2. Pour ces concurrents, la mise en grille sera réalisée en fonction du classement scratch provisoire des 2 catégories concernées.

7-8 - Les compétiteurs de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie VTT qui ne figureraient pas dans les dix premiers du classement provisoire seront placés sur les lignes de départ immédiatement après le dernier concurrent classé dans le « Top Dix » du classement provisoire de la Coupe dans la catégorie concernée.

8 - GESTION DU DÉPART

8-1 - Les départs seront donnés par catégorie en respectant un écart de deux minutes entre chaque catégorie, sauf décision contraire du Président du Collège des Commissaires, en accord avec l'organisateur.

8-2 - Les coureurs des 5 catégories du challenge s'élanceront en 5 vagues successives pour qu'il soit possible d'établir le classement de chaque catégorie.

8-3 – Sur la ligne de départ et jusqu'au signal du départ les pilotes devront garder obligatoirement un pied à terre, ne pas se tenir entre eux ou aux barrières. Les pilotes devront conservés obligatoirement la ligne qui leur a été attribuée et restés immobiles dans les 30 dernières secondes précédant le départ.

9 - GESTION DE L'ARRIVÉE

9-1 - L'organisateur doit clairement matérialiser la ligne d'arrivée (traçage au sol). L'emplacement de cette ligne doit permettre aux commissaires d'identifier les plaques de cadre sans risque d'erreur. Celle-ci devra donc être placée de préférence dans une partie montante, ou, à défaut, dans un endroit où la vitesse des coureurs permet une visibilité correcte des plaques de cadre.

9-2 - Les coureurs franchissant la ligne d'arrivée après le vainqueur de leur catégorie seront classés, soit dans le tour, soit à « x » tours du premier, selon les cas de figure. Tous les autres coureurs seront 'Non Classés' DNF, sauf décision contraire du Président du Collège des Commissaires.

10 – CLASSEMENTS

10-1 - Le classement de la manche devra être affiché, signé par le juge arrivée ou le secrétaire en indiquant l'heure de l'affichage. Les pilotes auront 30 minutes suivant l'heure d'affichage pour poser une réclamation sur le classement de la manche.

10-2 - Le CRC mandate une personne chargée de gérer les classements provisoires ainsi que le classement définitif de la Coupe Régionale.

10-2 - Chaque organisateur, est tenu d'adresser l'ensemble des classements de son épreuve par voie électronique à la personne concernée et au CRC dans les 48 heures qui suivent son épreuve afin que celle-ci puisse établir les classements dont il a la charge.

11 - RÉCOMPENSES

11-1 - A l'issue de chaque épreuve, les 5 classements suivants seront établis :

- Minimes et Dames minimes : 13 à 14 ans
(2005-2004)
- Cadets et cadettes : 15 à 16 ans
(2003-2002)
- Dames : juniors, espoirs et seniors : à partir de 17 ans
(2001 et avant)
- Juniors hommes : 17 à 18 ans
(2001-2000)
- Espoirs et seniors hommes : 19 à 29 ans
(1989-1999)
- Masters 1, et 2 : 30 à 39 ans
(1979 -1988)
- Masters 3 et plus : à partir de 40 ans
(1978 et avant)
- Tandems à condition que 3 équipages soient régulièrement engagés

11-2 - Sur chaque manche, ces classements donnent lieu à une attribution de points (cf annexe 1), uniquement pour les compétiteurs licenciés dans le Comité Région Centre.

CAS PARTICULIER DES COMPETITIONS EN RELAIS : c'est la place réelle de l'équipe qui sert à l'attribution des points.

11-3 - Sur chaque manche, il est souhaitable que l'organisateur récompense les trois premiers de chaque catégorie sous forme de coupes, fleurs, lots, etc ..., soit 5 catégories en tout, les lots en nature sont à privilégier.

12 - CLASSEMENTS GÉNÉRAUX

12-1 –. Seront récompensés les pilotes qui auront obtenus le plus grand nombre de points dans leur catégorie respective.

12-2 - En cas d'égalité de points au classement général, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places obtenues sur la totalité des épreuves de la coupe régionale, et puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la coupe régionale

12-3 - Les podiums des classements généraux de la Coupe Régionale seront récompensés par des prix en nature.

13 - CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE FINALE

13-1 - La cérémonie protocolaire récompensant les trois premiers du classement général final de la Coupe Régionale sera organisée à l'issue de la dernière manche (finale).

13-2 - La participation aux cérémonies protocolaires des compétiteurs figurant sur l'un des podiums finaux est obligatoire. En cas d'absence non justifiée, le coureur ne percevra pas son prix

13-4 - Les prix non attribués seront conservés par le CCVL.

13-5 - Lors des cérémonies protocolaires, et sauf décision contraire du Président du Collège des Commissaires, les coureurs récompensés devront obligatoirement porter les équipements de leur club, de leur team officiel, d'une sélection départementale. En cas de tenue non réglementaire, le coureur ne percevra pas son prix.

14 - AMÉNAGEMENT DU RÈGLEMENT

La Commission Régionale VTT se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la Compétition.

- ANNEXE 1:

Grille de points

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	300	26	214	51	164	76	125
2	290	27	212	52	162	77	124
3	281	28	210	53	160	78	123
4	273	29	208	54	158	79	122
5	266	30	206	55	156	80	121
6	260	31	204	56	154	81	120
7	255	32	202	57	152	82	119
8	251	33	200	58	150	83	118
9	248	34	198	59	148	84	117
10	246	35	196	60	146	85	116
11	244	36	194	61	144	86	115
12	242	37	192	62	142	87	114
13	240	38	190	63	140	88	113
14	238	39	188	64	138	89	112
15	236	40	186	65	136	90	111
16	234	41	184	66	135	91	110
17	232	42	182	67	134	92	109
18	230	43	180	68	133	93	108
19	228	44	178	69	132	94	107
20	226	45	176	70	131	95	106
21	224	46	174	71	130	96	105
22	222	47	172	72	129	97	104
23	220	48	170	73	128	98	103
24	218	49	168	74	127	99	102
25	216	50	166	75	126	100	101

Cette grille étant le barème d'attribution des points pour les manches de coupe de France de VTT Cross Country.